

Rémunération

5. (1) Conformément aux paragraphes (2) et (3), chaque membre du Conseil recevra une rémunération de \$125 par jour pour chaque jour où il aura pris part aux réunions du Conseil.

(2) Le président du Conseil recevra une rémunération de \$175 par jour pour chaque jour où il aura pris part aux réunions du Conseil.

(3) Le vice-président du Conseil recevra une rémunération de \$150 par jour pour chaque jour où il aura pris part aux réunions du Conseil.

LE CONSEIL CONSULTATIF DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 4835—M. Mazankowski:

1. Existe-t-il un Conseil consultatif du Nord de la Colombie-Britannique et, le cas échéant, a) qui en fait partie, b) quels sont (i) les antécédents ou l'expérience (ii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres touchent-ils en traitement ou frais de déplacement, par exemple, et dans chaque cas, à ce jour, combien chaque membre a-t-il touché, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. a) Quel est le mandat du Conseil, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Conseil a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le département d'État au Développement économique:

1. Le Conseil consultatif du Nord de la Colombie-Britannique a été créé en septembre 1980 et ses membres ont été nommés pour des mandats de deux ans. En novembre 1982, le mandat de sept des dix membres du Conseil a été renouvelé et trois nouveaux membres ont été nommés pour un mandat de deux ans, à compter du 27 septembre 1982.

a) Nom	b) (i) Antécédents	(ii) Durée du mandat
Donald Edwards	Homme d'affaires et échevin	sept. 1980—aujourd'hui
Amy Gauthier	Membre de la collectivité autochtone; membre du Conseil de la bande Salteau	sept. 1980—aujourd'hui
Jack Hannam	Propriétaire de ranch et éleveur de bétail; président du district régional de Peace River-Liard	sept. 1980—aujourd'hui
Leo Rutledge	Guide retraité et pourvoyeur; naturaliste	sept. 1980—aujourd'hui
Eleanor Summer	Travailleuse sociale; appuie activement les questions féminines	sept. 1980—aujourd'hui
Jed Woolley	Entrepreneur local	sept. 1980—aujourd'hui
Elizabeth Todrick	Femme d'affaires active au sein de la collectivité	sept. 1981—aujourd'hui
Clifford Calliou	Membre actif des Nations autochtones unies	nov. 1982—aujourd'hui
Charles Pete	Président du regroupement local des Nations autochtones unies à Lower Post	nov. 1982—aujourd'hui

Questions au Feuilleton

Sidney Cooper

Ancien maire de Dawson Creek

nov. 1982—aujourd'hui

c) Chaque membre du Conseil recevra une rémunération de \$125 par jour pour chaque jour où il prendra part aux réunions du Conseil; le président (c.-à-d. Donald Edwards) recevra \$175 par jour pour chaque jour où il sera présent aux réunions; le vice-président (Jack Hannam) recevra \$150 par jour. Les frais de déplacement et les frais accessoires reliés aux fonctions officielles des membres sont également assumés par l'Agence.

A partir de la date d'entrée en vigueur de leur mandat respectif les membres qui font actuellement partie du Conseil ont reçu la rémunération suivante qui inclut les frais de déplacement, les salaires et les frais accessoires:

Edwards	\$8,514	Woolley	\$5,960
Gauthier	4,830	Todrick	2,802
Hannam	6,278	Calliou	—
Rutledge	8,414	Pete	—
Summer	9,705	Cooper	—

Les anciens membres ont reçu la rémunération suivante qui inclut les frais de déplacement, le salaire et les frais accessoires:

Nom	Durée du mandat	Rémunération
Mel Burke	sept. 1980—nov. 1982	\$10,012
George Miller	sept. 1980—jan. 1982	4,564
Jim Voight	sept. 1980—nov. 1982	13,522
Patrick Walsh	sept. 1980—sept. 1981	2,504

(d) L'APN a versé au Conseil des fonds totalisant \$38,732 devant servir à payer les locaux, les fournitures de bureau et le travail de secrétariat lié aux fonctions du Conseil. Il est à noter qu'en vertu de l'article 29 de la loi sur le pipeline du Nord, toutes les dépenses de l'Agence sont remboursables par la société Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd.

2. a) Le mandat du Conseil figure ci-après.

b) Au cours de l'année financière 1982-1983, le Conseil a étudié des questions touchant: les débouchés commerciaux locaux, la formation de la main-d'œuvre, la situation du pipeline de la route de l'Alaska, les débouchés pour les autochtones, les retombées pour la collectivité.

c) En 1982-1983, le Conseil s'est réuni cinq fois. Il s'est réuni moins souvent qu'au cours des années financières précédentes en conséquence du retard dans l'achèvement du projet du pipeline. Le Conseil n'est pas tenu de se réunir un nombre de fois obligatoire.

d) Le Conseil n'a publié ni rapports ni recommandations au cours de l'année financière 1982-1983.

Décret concernant le Conseil consultatif du nord de la Colombie-Britannique
Titre abrégé

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: décret sur le Conseil consultatif du Nord de la Colombie-Britannique.